



# REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la  
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de  
Nancy**

**Commune de  
Seichamps**

## DELIBERATION

### CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10/10/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....**27**

Nombre de conseillers en exercice : .....**27**

Date de convocation :  
**10 octobre 2023**

**Présidence** : Henri CHANUT, maire.

**Etaient présents** :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

**Mandat de procuration** : CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, FORTINI Roland à PARET Evelyne, KRIER Catherine à DUBAS Patrick, LANUEL-LE MARECHAL Yveline à CHANUT Henri

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Madame PARET Evelyne

Membres présents.....23  
 Absents ayant donné mandat de procuration.....4  
 Absents.....0  
 Votants.....27

**Délibération DELIB 53 2023**

**Convention de sponsoring pour les Boucles Seichanaises – Rapporteur :  
A. DECLERCQ**

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 23                   | 4                               | 27   | 0      | 0          | 0               |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts,

Vu la loi 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative aux mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant qu'en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur la commune, la Ville de Seichamps doit diversifier ses sources de financement pour conduire ses actions d'intérêt général,

Considérant que la Ville de Seichamps développe des événements ambitieux sur son territoire, contribuant ainsi à l'animation, au dynamisme et l'attractivité de la commune et notamment le projet de l'organisation des Boucles Seichanaises – édition 2023.

Considérant le souhait de certains acteurs économiques locaux de soutenir les projets de la commune,

Considérant que les collectivités peuvent recevoir des dons au titre de mécénat et peuvent mettre en place des partenariats de sponsoring avec des acteurs économiques dans le respect des règles des marchés publics,

Considérant la nécessité d'officialiser, de contractualiser et de détailler chacun des partenariats,

Considérant que le Conseil Municipal sera informé des conventions de sponsoring et de mécénat signées avec différents partenaires,

Après avis de la Commission finances et suivi du budget réunie le 9 octobre 2023, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver la convention type de sponsoring ci-annexée pour les « Boucles Seichanaises »,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents avec les partenaires / sponsors.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 17 octobre 2023  
Henri CHANUT,  
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT  
2023.10.17 11:32:10 +0200  
Ref:20231017\_110802\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire